

Pro Senectute Suisse
Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich

Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Zurich, le 31 mars 2025

Direction · Alain Huber

Téléphone +41 44 283 89 89

E-mail alain.huber@prosenectute.ch

Consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) : acquisition de moyens et appareils dans l'EEE

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la procédure de consultation relative à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) : acquisition de moyens et appareils dans l'EEE. Dans sa réponse, Pro Senectute se limite à une appréciation générale.

Remarques générales

Pro Senectute Suisse salue la modification proposée de la LAMal, car elle contribue à alléger la charge financière des assurés de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et à freiner la hausse des coûts dans le domaine de la santé. En outre, le projet devrait permettre de garantir une meilleure prise en charge.

Les personnes âgées sont souvent tributaires de produits et d'objets figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA), particulièrement dans le cadre de soins de longue durée. L'achat de ces produits dans l'Espace économique européen (EEE) permet de réduire les coûts et d'alléger la charge financière des personnes concernées. Les prix plus bas pratiqués à l'étranger offrent également un choix plus large et donnent accès à des alternatives de meilleure qualité ou plus confortables.

Du point de vue de Pro Senectute, la maîtrise des coûts de la santé est une préoccupation centrale. L'augmentation constante de ces coûts représente un défi considérable, en particulier pour les personnes à la retraite dont les ressources financières sont limitées. Pro Senectute observe cette évolution avec inquiétude et soutient toutes les mesures qui contribuent à freiner durablement les coûts de la santé. Pro Senectute salue expressément la modification proposée.

L'assurance qualité, une condition essentielle

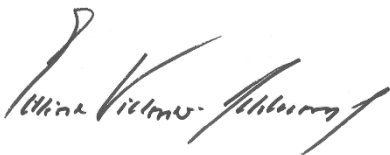
Pro Senectute considère qu'il est essentiel que les produits LiMA achetés dans l'EEE répondent aux normes de qualité suisses afin de garantir la sécurité des patients. Selon le rapport, l'harmonisation des exigences suisses avec les normes de l'UE, déjà réalisée, devrait permettre de garantir ce point. Dans ce contexte, Pro Senectute suggère un contrôle continu des exigences de qualité.

Garantir l'information

Dans le projet de loi, il manque un aspect essentiel : la transmission d'informations. Les assurés doivent être informés de la possibilité d'acheter des produits LiMA dans l'EEE et de se les faire rembourser par leur caisse-maladie. Des règles claires sur le remboursement maximal sont fondamentales pour éviter les malentendus. Par ailleurs, les assurés devraient être mis au courant qu'il est possible d'obtenir de meilleurs produits au même prix, avec une transparence totale sur les limites de remboursement.

En vous remerciant de prendre en compte notre prise de position dans la révision du projet de loi et du rapport explicatif, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pro Senectute Suisse



Eveline Widmer-Schlumpf
Présidente du conseil de fondation



Alain Huber
Directeur